

JAIGNES - COMMUNE

Séance du 08 avril 2025

Membres en exercice : 8

Date de la convocation: 02/04/2025

Présents : 6

huit avril deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Achille HOURDÉ

Votants: 7

Présents : Achille HOURDÉ, Jean-Pierre BLÉTARD, Gérard CHÂTEL, Eloi BOUILLARD, Maxime DE AMORIN, Maria DECAUCHY

Représentés: Nathalie LE COHU représentée par Achille HOURDÉ

Excusés: Marie-Claire ROQUES

Absents:

Secrétaire de séance: Maxime DE AMORIN

Objet: TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR L'ANNEE 2025 - DE_2025_006

Vu le Code des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et les suivants, ainsi que l'article 1636 relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'impositions.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal, de ne pas augmenter les taux et de reconduire le même niveau de taxes directes locales qu'en 2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de voter les taxes locales directes locales pour l'année 2025 comme proposé :

- Taxe foncière bâti48,27 %
- Taxe foncière non bâti.....44,86 %
- Taxe d'habitation..... 15,53 %

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Et ont signés au registre les membres présents.

Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance,

Maxime DE AMORIN



Le maire,

Achille HOURDÉ

